

Étude publique

Budget 2023

PDI 2023-2032

Rapport et recommandations

Commission sur les finances
et l'administration



**LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET
L'ADMINISTRATION**

PRÉSIDENT

M. Pierre Lessard-Blais
Maire
Arrondissement de Mercier-
Hochelaga-Maisonneuve

VICE-PRÉSIDENTS

M. Georges Bourelle
Maire
Ville de Beaconsfield

M. Laurent Desbois
Maire
Arrondissement d'Outremont

MEMBRES

M. Alex Bottausci
Maire
Ville de Dollard-des-Ormeaux

M^{me} Lisa Christensen
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M. Alan DeSousa
Maire
Arrondissement de Saint-Laurent

M^{me} Nathalie Goulet
Conseillère de la Ville
Arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville

M. Benoît Gratton
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de Verdun

M^{me} Vicki Grondin
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Lachine

M^{me} Virginie Journeau
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M. Sylvain Ouellet
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Anne-Marie Sigouin
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 15 décembre 2022

Madame Martine Musau Muele
Présidente du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Au nom de la Commission sur les finances et l'administration, et conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer le rapport et les recommandations préparés à l'issue de l'étude publique du budget de fonctionnement 2023 et du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et d'autres organismes relevant du périmètre comptable de la Ville ainsi que de la Société de transport de Montréal.

Ce budget et ce PDI ont été déposés au conseil municipal le 29 novembre 2022 et la Commission a reçu le mandat d'en faire l'étude publique.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Pierre Lessard-Blais
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Virginie Harvey
Coordonnatrice - soutien aux
commissions permanentes

**LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET
L'ADMINISTRATION**

PRÉSIDENT

M. Pierre Lessard-Blais
Maire
Arrondissement de Mercier-
Hochelaga-Maisonneuve

VICE-PRÉSIDENTS

M. Georges Bourelle
Maire
Ville de Beaconsfield

M. Laurent Desbois
Maire
Arrondissement d'Outremont

MEMBRES

M. Alex Bottausci
Maire
Ville de Dollard-des-Ormeaux

M^{me} Lisa Christensen
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M. Alan DeSousa
Maire
Arrondissement de Saint-Laurent

M^{me} Nathalie Goulet
Conseillère de la Ville
Arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville

M. Benoît Gratton
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de Verdun

M^{me} Vicki Grondin
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Lachine

M^{me} Virginie Journeau
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M. Sylvain Ouellet
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Anne-Marie Sigouin
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 22 décembre 2022

Madame Nancy Blanchet
Présidente du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Au nom de la Commission sur les finances et l'administration, et conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer le rapport et les recommandations préparés à l'issue de l'étude publique du budget de fonctionnement 2023 et du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et d'autres organismes relevant du périmètre comptable de la Ville ainsi que de la Société de transport de Montréal.

Ce budget et ce PDI ont été déposés au conseil d'agglomération le 29 novembre 2022 et la Commission a reçu le mandat d'en faire l'étude publique.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Pierre Lessard-Blais
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Virginie Harvey
Coordonnatrice - soutien aux
commissions permanentes

Table des matières

INTRODUCTION	1
1 - LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE	2
Mandat de la Commission	2
Communications annonçant l'étude publique	2
Déroulement de l'étude publique	3
Participation citoyenne	3
2- LE CALENDRIER DE L'ÉTUDE PUBLIQUE	5
Calendrier des séances d'étude publique de la Commission	5
3- CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	8
1. BUDGET 2023 ET PDI 2023-2032 DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET DES ORGANISMES RELEVANT DE SON CADRE FINANCIER	8
2. DÉFICIT D'ENTRETIEN DES ACTIFS	9
3. CONTRAINTES LÉGISLATIVES	10
4. ÉCOFISCALITÉ	10
5. OPTIMISATION DES PROCESSUS	11
6. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RÉSILIENCE ET INFRASTRUCTURES VERTES	12
7. INCLUSION ET ÉQUITÉ	13
ANNEXE 1: Le mandat de la Commission	15
ANNEXE 2: Rapport minoritaire de l'Opposition officielle	17
ANNEXE 3: Rapport minoritaire de l'Association des municipalités de banlieues	44
ANNEXE 4: Personnes ressources en soutien à la Commission	53

INTRODUCTION

La Commission sur les finances et l'administration – la Commission ci-après – a été saisie par résolution du conseil municipal¹ d'étudier les budgets de fonctionnement 2023 et le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 des services de la Ville, de certains organismes paramunicipaux ainsi que de la Société de transport de Montréal.

La Commission souligne le travail des employées et employés de la Ville qui rendent possible cet important exercice démocratique. Elle tient également à remercier le Service des finances pour son soutien constant dans la préparation et le déroulement de l'étude publique.

Les commissaires souhaitent que les recommandations issues de cette étude soutiennent l'effort de la Ville afin de mener à bien l'ensemble de ses actions et des services offerts à la population et qu'elles contribuent à la réflexion plus large qu'a entamée l'administration sur la fiscalité municipale.

Ce rapport comporte trois sections. La première présente le processus de l'étude publique et détaille les moyens de communication employés pour informer la population et favoriser la participation. La seconde partie présente le calendrier de l'étude publique. Quant à la dernière, elle est consacrée aux constats et aux recommandations de la Commission.

¹ Résolutions CM22 1365 et CG22 0722 - Annexe 1

1 - LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Mandat de la Commission

La Commission sur les finances et l'administration a procédé à l'étude publique du budget de fonctionnement 2023 ainsi que du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes relevant de son périmètre comptable ainsi que de la Société de transport de Montréal (STM).

Les documents budgétaires ont été déposés aux séances extraordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération du 29 novembre 2022. La Commission a alors reçu le mandat d'en faire l'étude publique par les résolutions du conseil municipal (CM22 1365) et du conseil d'agglomération (CG22 0722) jointes en annexe à ce rapport (voir Annexe 1).

Communications annonçant l'étude publique

Les informations relatives à l'étude publique ont été communiquées par avis public le 24 novembre 2022 dans deux quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone, de même que sur le site internet de la Ville. L'avis précisait les dates des séances ainsi que les modalités de participation du public.

L'étude publique s'est déroulée à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal. Il était également possible pour les citoyennes et citoyens de visionner en direct les séances à partir du site des commissions permanentes, à l'adresse ville.montreal.qc.ca/etudebudget2023. C'est sur cette page internet que le public était invité à consulter l'ensemble des documents budgétaires préparés par les services municipaux, dès le jour de leur dépôt au conseil municipal et au conseil d'agglomération, soit le 29 novembre 2022.

Un communiqué de presse a également été diffusé à l'ensemble des médias le 24 novembre 2022. De plus, environ 800 personnes ou groupes abonnés à l'infolettre des commissions permanentes ont été informés de la tenue de cette étude publique. Diverses publications annonçant les présentations des services municipaux spécifiques à chaque séance publique ainsi que l'assemblée publique d'adoption des recommandations de la Commission ont été relayées dans les médias sociaux des commissions permanentes. Enfin, toute la documentation et les informations relatives à cette étude publique ont été rendues disponibles sur le site web des commissions permanentes, à ville.montreal.qc.ca/etudebudget2023.

Déroulement de l'étude publique

Le document [Budget 2023 et PDI 2023-2032](#), objet principal de l'étude publique, a été déposé à la séance du conseil municipal du 29 novembre 2022, et ainsi rendu public.

L'étude des prévisions budgétaires 2023 et du PDI 2023-2032 de l'ensemble des services et organismes relevant du cadre financier de la Ville de Montréal, ainsi que de la STM, s'est déroulée du 1^{er} au 8 décembre 2022, selon le calendrier présenté à la section 2 de ce rapport.

La Commission a procédé à l'étude des budgets de fonctionnement et, le cas échéant, des PDI des services au cours de la même présentation. Au terme de chacune des présentations, une période était réservée aux questions et commentaires du public, puis une autre aux questions et commentaires des membres de la Commission. Pour assurer une meilleure fluidité, les périodes de questions de certains services ont été combinées.

La Commission a reçu les avis et opinions du public du 1^{er} au 8 décembre. Les commissaires se sont ensuite réunis en séances de travail les 9, 12 et 13 décembre afin d'élaborer leurs recommandations. Celles-ci ont été présentées et adoptées en séance publique le 14 décembre 2022, mettant ainsi fin aux travaux de cette Commission.

Le présent rapport ainsi que l'ensemble de la documentation afférente à cette étude publique peuvent être consultés à la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil du Service du greffe, de même que sur le site internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/etudebudget2023.

Participation citoyenne

Lors des séances d'étude publique, une période était réservée aux questions et commentaires. La priorité étant accordée aux personnes présentes dans la salle, les questions et les commentaires recueillis en ligne étaient lus par le président de la Commission, selon le temps restant. Puis, les représentantes et représentants de la Ville étaient invités à y répondre.

Afin de favoriser la participation du public à l'étude du budget, des formulaires web ont été mis à la disposition des citoyennes et citoyens sur le site des commissions permanentes à ville.montreal.qc.ca/etudebudget2023. Les personnes qui souhaitaient poser une question aux services municipaux ou exprimer un commentaire relativement à leurs prévisions budgétaires, mais qui ne pouvaient pas se présenter à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal, étaient invitées à remplir ces formulaires. Le formulaire devait être rempli pour chaque service municipal ou organisme paramunicipal que la personne intéressée souhaitait interroger.

De manière générale, une seule question par personne et par service a été lue. En respect du calendrier des travaux de la Commission, un maximum de deux questions par personne pouvait être pris en compte et un maximum de trois questions portant sur le même sujet a été considéré lors de chacune des séances.

Toutes présentations confondues, la Commission a reçu 108 questions et commentaires de Montréalaises et de Montréalais. Dans la plupart des cas, une réponse a été offerte séance tenante.

Au cours de la période d'étude publique du budget, la Commission a également accueilli le dépôt d'une opinion écrite, disponible à ville.montreal.qc.ca/etudebudget2023.

L'assemblée d'adoption des recommandations de la Commission, tenue le 14 décembre 2022, s'est déroulée en webdiffusion. Les 2 questions et commentaires du public ont donc été reçus à travers un formulaire, lus par le président de la Commission et répondus en direct.

2- LE CALENDRIER DE L'ÉTUDE PUBLIQUE

Étant donné les délais alloués à cette étude, le présent document ne contient que les recommandations adoptées par la Commission lors de l'assemblée publique du 14 décembre 2022, conformément à l'article 33, alinéa 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et à l'article 39, alinéa 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024).

Les séances publiques se sont déroulées selon le calendrier suivant :

Calendrier des séances d'étude publique de la Commission²

Date	Heure	Prévisions budgétaires étudiées
1 ^{er} décembre	9 h 30	Budget général de fonctionnement 2023 et PDI 2023-2032 - présentation générale Service de la culture Service de l'Espace pour la vie <i>Dépôt de présentations:</i> <i>Ombudsman de Montréal</i> <i>Office de consultation publique de Montréal</i> <i>Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal</i> <i>Conseil des arts de Montréal</i> <i>Musée Pointe-à-Callière</i>
	13 h 30	Service de l'habitation Service de la diversité et de l'inclusion sociale Service de l'environnement <i>Dépôt de présentations:</i> <i>Société d'habitation et de développement de Montréal</i> <i>La Corporation d'habitation Jeanne-Mance</i> <i>Office municipal d'habitation de Montréal</i> <i>Corporation d'Anjou 80</i>
2 décembre	9 h	Service de l'urbanisme et de la mobilité

² Les budgets des organismes et sociétés paramunicipales inscrits en italique ont été déposés à la Commission, mais n'ont pas fait l'objet de présentations.

		Service de la gestion et de la planification des immeubles <i>Dépôt de présentations:</i> <i>Agence de mobilité durable</i> <i>Bureau du taxi de Montréal</i>
	13 h 30	Service de l'eau Commission des services électriques
5 décembre	9 h 30	Société de transport de Montréal
	13 h	Service des infrastructures du réseau routier
6 décembre	9 h 30	Service de sécurité incendie de Montréal Service des affaires juridiques Service du greffe
	13 h	Service de police de la Ville de Montréal Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports Société du parc Jean-Drapeau
7 décembre	13 h 30	Service de l'expérience citoyenne et des communications Service des technologies de l'information Service de la concertation des arrondissements Service du matériel roulant et des ateliers
8 décembre	9 h 30	Service du développement économique Service de l'approvisionnement Service de l'évaluation foncière Service de la stratégie immobilière
	13 h 30	Direction générale Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle Service des ressources humaines Service des finances Période de questions et de commentaires au directeur général <i>Dépôt de présentation:</i> <i>Commission de la fonction publique de Montréal</i>
9 décembre	10 h	Séance à huis clos - élaboration des recommandations
12 décembre	14 h	Séance à huis clos - élaboration des recommandations

13 décembre	13 h	Séance à huis clos - élaboration des recommandations
14 décembre	13 h	Séance publique d'adoption des recommandations

3- CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Au terme de l'étude publique de la prévision budgétaire 2023 et des investissements du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 de la Ville de Montréal, la Commission sur les finances et l'administration est reconnaissante envers ses services, organismes et sociétés paramunicipales et la Société de transport de Montréal (STM).

La Commission souligne la qualité des présentations reçues et la disponibilité des directrices et directeurs et de leurs équipes à répondre aux questions du public et à celles des commissaires.

La Commission salue également la participation des citoyennes et citoyens, essentielle au processus démocratique, et les remercie d'avoir transmis leurs questions et commentaires tout au long de l'étude publique.

À l'issue de ses délibérations, la Commission formule les constats et recommandations suivants à l'Administration :

1. BUDGET 2023 ET PDI 2023-2032 DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET DES ORGANISMES RELEVANT DE SON CADRE FINANCIER

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal doit relever le défi de l'urgence climatique et assurer aux générations futures une ville résiliente, solidaire et sécuritaire;

CONSIDÉRANT que les dépenses continuent de croître à un rythme plus important que les revenus et qu'il en résulte, année après année, un défi annuel budgétaire de fonctionnement;

CONSIDÉRANT le besoin d'investissements importants dans les prochaines années, entre autres dans les Services de l'eau, de l'habitation, de la gestion et de la planification des immeubles et de la Société de transport de Montréal;

CONSIDÉRANT le chantier de révision des activités et des processus entrepris par l'Administration, qui vise à garantir l'adéquation des activités de la Ville de Montréal avec sa mission de base, ses champs de compétence, son plan stratégique Montréal 2030 et ses autres priorités organisationnelles;

CONSIDÉRANT les risques financiers et les autres risques, tels que ceux liés aux effets des changements climatiques et aux fluctuations des marchés, ainsi que les risques résiduels auxquels s'expose toute grande organisation;

CONSIDÉRANT que l'étude publique du budget et du PDI s'inscrit dans un processus de transparence et de reddition de compte annuel indispensable à la bonne gestion des finances publiques et représente un outil pédagogique et de communication essentiel pour informer la population en regard des orientations de la Ville.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-1.** Adopter les budgets de fonctionnement 2023 de la Ville, de ses services et des organismes paramunicipaux qui lui ont été déposés;
- R-2.** Adopter les prévisions d'investissements du PDI 2023-2032 de la Ville, de ses services et des organismes paramunicipaux qui lui ont été déposées;
- R-3.** Adopter le budget 2023 et le programme des immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Montréal;
- R-4.** Poursuivre la révision des programmes afin d'optimiser la gestion des ressources disponibles, de générer des économies récurrentes et de favoriser l'équité;
- R-5.** Présenter annuellement, à la Commission sur les finances et l'administration, un état de situation de l'analyse globale de risques auxquels s'expose la Ville de Montréal;
- R-6.** Fournir à la Commission sur les finances et l'administration la réponse du comité exécutif au rapport sur l'étude du budget 2023 et du PDI 2023-2032 avant le début de la consultation prébudgétaire 2024, de façon à ce que la Commission puisse en faire une étude approfondie.

CONSIDÉRANT que Montréal joue un rôle prépondérant au Québec dans de nombreux domaines, notamment en ce qui concerne le soutien aux personnes les plus vulnérables, la sécurité urbaine et l'offre de logements à prix abordables;

CONSIDÉRANT la démarche entamée par l'administration municipale pour diversifier les sources de revenus de la Ville et de l'agglomération, revoir sa fiscalité et obtenir des montants conséquents avec ses responsabilités à titre de métropole du Québec;

CONSIDÉRANT que le pacte fiscal *Partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* vient à échéance le 31 décembre 2024.

La Commission recommande à l'Administration de:

- R-7.** Poursuivre des représentations auprès du gouvernement du Québec afin de revoir la fiscalité municipale, de diversifier les sources de revenus et d'obtenir les montants conséquents avec ses responsabilités à titre de métropole du Québec.

2. DÉFICIT D'ENTRETIEN DES ACTIFS

CONSIDÉRANT le déficit d'entretien accumulé de certaines infrastructures de l'agglomération, dont celles de l'eau, de la Société de transport de Montréal et des infrastructures du réseau routier, et que ce déficit n'apparaît pas systématiquement dans les présentations budgétaires;

CONSIDÉRANT qu'un portrait global du déficit d'entretien dans les actifs de l'agglomération est nécessaire pour comprendre les impacts des investissements inscrits dans les programmes décennaux d'immobilisations;

CONSIDÉRANT l'indice de vétusté important du parc immobilier municipal, qui doit être accompagné par un plan d'investissement conséquent pour l'entretien et l'amélioration des infrastructures, ainsi que la démarche en cours d'audit des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT que malgré les investissements prévus au PDI, les besoins en protection et en maintien d'actifs, en modernisation et en réduction du déficit d'entretien ne cessent de croître.

La Commission recommande à l'Administration de :

R-8. Déposer un portrait global détaillant les actifs, leur indice de vétusté et leur valeur de remplacement afin de mieux évaluer l'impact des décisions budgétaires et de prévoir les investissements nécessaires;

R-9. Augmenter la cadence de l'audit des bâtiments municipaux.

3. CONTRAINTES LÉGISLATIVES

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* pose des obstacles dans l'attribution de contrats, que certains articles sont mal adaptés aux acquisitions en technologies de l'information, limitant les stratégies d'approvisionnement nécessaires au virage infonuagique et à l'élimination de la désuétude technologique;

CONSIDÉRANT que l'ajout de critères mesurant le rendement, en plus du critère du plus bas soumissionnaire conforme, permettrait de contracter de façon plus efficiente avec des fournisseurs;

CONSIDÉRANT l'interdiction, pour les municipalités, de contracter directement avec des fournisseurs pour établir des projets pilotes.

La Commission recommande à l'Administration de:

R-10. Identifier, avec la collaboration des services, les contraintes en matière législative qui restreignent l'innovation et l'efficacité;

R-11. Poursuivre ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il modifie les articles de la *Loi sur les cités et villes* qui ne sont plus adaptés aux acquisitions en technologies de l'information et limitent l'innovation et l'efficacité.

4. ÉCOFISCALITÉ

CONSIDÉRANT le déficit d'entretien et l'état de vétusté des actifs du Service de l'eau et les fonds considérables à investir au cours des prochaines années pour les contrer;

CONSIDÉRANT l'intention de l'administration municipale de tarifier, dès 2024, l'usage de l'eau pour les immeubles non résidentiels, et ce, afin de diminuer la consommation d'eau à l'échelle de l'agglomération;

CONSIDÉRANT que le territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement extérieurs du secteur D, qui vise à réduire les surfaces imperméabilisées et à redévelopper des terrains de 20 000 m² et plus, sera étendu à l'ensemble de l'agglomération de Montréal.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-12.** Présenter, à partir de l'étude du budget 2024 et du PDI 2024-2033, un bilan contenant les objectifs attendus et les bénéfices obtenus par les nouvelles mesures écofiscales annoncées dans le budget 2023.

5. OPTIMISATION DES PROCESSUS

CONSIDÉRANT que la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée et que l'entrepôt Chauveau sont de portée centrale, mais que leurs budgets sont portés au budget des arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve respectivement, et qu'ils ne sont donc pas examinés par la Commission sur les finances et l'administration;

CONSIDÉRANT le mandat interarrondissements de ces deux services;

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-13.** Présenter, à partir du prochain exercice d'étude publique du budget, les budgets de la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée et de l'entrepôt Chauveau.

CONSIDÉRANT que depuis 2022, la Ville de Montréal n'adhère plus au programme des indicateurs de performance du Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REMC);

CONSIDÉRANT l'importance d'utiliser une méthode d'étalonnage qui permettra à la Ville de comparer la performance de ses services à ceux des autres grandes villes du pays et de la province;

CONSIDÉRANT que les heures supplémentaires des effectifs policiers sont en augmentation constante depuis 2017 et que des écarts sont identifiés, année après année, entre les prévisions budgétaires du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et son budget réel;

CONSIDÉRANT l'entente quinquennale de 225 M\$, convenue entre la Ville et le ministère de la Sécurité publique, pour l'ajout d'effectifs policiers afin de renforcer la lutte contre les violences armées.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-14.** Développer, en particulier pour le SPVM et le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), une méthode d'étalonnage et des indicateurs de performance qui permettront à la Ville de Montréal de rendre compte des éléments clés de la performance de ses services en matière de sécurité urbaine;

R-15. Inciter le SPVM à améliorer ses prévisions d'heures supplémentaires afin de mieux représenter la réalité documentée des dernières années, et qu'il intègre l'estimé réaliste dans ses prévisions budgétaires.

CONSIDÉRANT la migration des sites de l'ancien portail de la Ville vers Montreal.ca, permettant l'accès à toute l'offre de services à un seul endroit pour la population;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-16. Poursuivre ses efforts pour rendre l'ensemble des séances du conseil de ville, des conseils d'arrondissement et des consultations publiques menées par les commissions permanentes du conseil disponible en ligne, dans les meilleurs délais.

6. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RÉSILIENCE ET INFRASTRUCTURES VERTES

CONSIDÉRANT les conclusions du rapport de la Communauté métropolitaine de Montréal sur l'élimination des matières résiduelles et que les lieux d'enfouissement arriveront à leur capacité maximale sur un horizon d'une trentaine d'années;

CONSIDÉRANT la nécessité de s'adapter aux particularités du cadre bâti dans la collecte des matières résiduelles, et en particulier dans les bâtiments de neuf unités et plus;

CONSIDÉRANT que la pluie diluvienne du 13 septembre 2022 a généré 923 réclamations à la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT les nombreuses initiatives de la Ville en matière de résilience, comme l'ajout d'infrastructures vertes et multifonctionnelles lors des reconstructions de rue, le développement de projets de gestion et de récupération de l'eau pluviale, les projets innovants d'aménagements drainants et de parcs résilients, l'ajout de critères écologiques dans certains appels d'offres, la récupération et la valorisation des sols excavés ainsi que la bonification du personnel du SIM en matière de prévention et de protection pour la résilience aux changements climatiques.

La Commission recommande à l'Administration de :

R-17. Produire un bilan de la performance, des objectifs attendus et des sommes investies dans la gestion des matières résiduelles, notamment dans les bâtiments de neuf unités et plus et dans les commerces, institutions et industries;

R-18. Intensifier le développement des infrastructures vertes pour augmenter la résilience de la Ville face à la crise climatique, incluant la gestion des fortes pluies;

R-19. En partenariat avec les autres paliers gouvernementaux, consacrer des ressources, développer des programmes et acquérir des terrains favorisant l'accès à l'eau, la réhabilitation des berges et la création de corridors verts et de biodiversité.

7. INCLUSION ET ÉQUITÉ

CONSIDÉRANT que l'indice d'équité des milieux de vie, qui vise à renforcer la prise en compte de l'équité territoriale dans les investissements municipaux, sera déployé en 2023, qu'il s'attachera à des priorités locales et identifiées par les arrondissements et qu'il ciblera les zones de vulnérabilité;

CONSIDÉRANT la vision transversale que sous-tend l'indice d'équité des milieux de vie, les initiatives interarrondissements et les stratégies visant l'ensemble de l'agglomération.

La Commission recommande à l'Administration de :

R-20. Présenter à la Commission sur les finances et l'administration les impacts de l'indice d'équité des milieux de vie sur le financement des programmes.

CONSIDÉRANT l'importance des actions de prévention en matière d'itinérance, alors même que la situation se complexifie sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux indicateurs pour revoir le financement en matière d'itinérance est le dénombrement des personnes en situation d'itinérance, et que dans de nombreux secteurs de l'agglomération l'itinérance est cachée, donc difficile à mesurer.

La Commission recommande à l'Administration de :

R-21. Favoriser un déploiement souple, réactif et équitable sur le territoire montréalais des ressources en fonction des besoins prioritaires en matière d'itinérance.

CONSIDÉRANT que les organismes à but non lucratif doivent se doter de personnel pour effectuer les demandes de financement, plutôt que de consacrer leurs ressources à leur mission;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-22. Prioriser les ententes pluriannuelles avec les organismes à but non lucratif, sur la base des orientations de la *Politique montréalaise pour l'action communautaire*, adoptée en 2021;

CONSIDÉRANT la résolution CM17 0634, référée à la Commission sur les finances et l'administration en 2017, qui enjoint la Commission à étudier l'enjeu du fardeau fiscal imposé aux organismes à but non lucratif locataires dans des immeubles non résidentiels.

La Commission recommande à l'Administration de :

R-23. Collaborer avec la Commission sur les finances et l'administration afin de compléter, en 2023, le mandat d'étudier le fardeau fiscal des organismes à but non lucratif qui sont locataires dans des immeubles non résidentiels.

Sur recommandation de Mme Lisa Christensen, appuyée par M. Sylvain Ouellet, les recommandations ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique qui s'est tenue le 14 décembre 2022. MM Georges Bourelle, Laurent Desbois, Alex Bottausci et Alan DeSousa ont exprimé leur dissidence pour les recommandations 1, 2 et 3.

ANNEXE 1: Le mandat de la Commission



Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée extraordinaire du mardi 29 novembre 2022
Séance tenue le 29 novembre 2022

Résolution: CM22 1365

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2023 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) et du programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de mandater la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2023 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) et du programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes.

Adopté à l'unanimité.

30.10
/cb

Valérie PLANTE

Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE

Greffier de la Ville

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée le 1er décembre 2022

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée extraordinaire du mardi 29 novembre 2022
Séance tenue le 29 novembre 2022

Résolution: CG22 0722

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2023 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de mandater la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2023 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes.

Adopté à l'unanimité.

30.15
/mt

Valérie PLANTE

Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE

Greffier de la Ville



Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée le 1er décembre 2022

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

ANNEXE 2: Rapport minoritaire de l'Opposition officielle

Rapport minoritaire de l'Opposition officielle déposé à la Commission sur les finances et l'administration de la Ville de Montréal



ÉTUDE DU BUDGET
2023

ÉTUDE DU PROGRAMME DÉCENNAL
D'IMMOBILISATIONS (PDI)
2023-2032



ensemblemtl.org

Table des matières

RAPPORT MINORITAIRE – ÉTUDE DU BUDGET 2023 ET PDI 2023-2032

02

Mot du chef de l'Opposition officielle

03

Un budget insensible à la réalité économique des Montréalais.es

04

Hausse de taxes refilée aux locataires vulnérables

06

Pas de mesures supplémentaires pour les propriétaires à revenu fixe

07

Un autre coup dur pour les commerçants

10

Dépenser plus, toujours plus

12

Un budget qui cache des déficits

13

Itinérance : une crise humanitaire qui s'envenime

15

Mensonges et demi-vérités sur les objectifs en logements

17

Un rapport préélectoral renvoyé aux calendes grecques ?

19

Une crise de sécurité publique non jugulée

19 Un changement de culture au sein du SPVM ?

20 Une exploitation des moyens sur le terrain à revoir

24

Conclusion

25 Sommaire de nos propositions d'amendements

Mot du chef de l'Opposition officielle



« Quand ce n'est pas la faute de la pandémie, c'est la faute de l'inflation. La réalité, c'est que la confection d'un budget sera toujours soumise à des perturbations. Cela impose de faire des choix et cette administration a décidé de rester dans sa tour d'ivoire plutôt que d'entendre le cri du cœur des Montréalais et Montréalaises qui répètent depuis des mois qu'ils n'ont pas la capacité d'en prendre plus. »

Aref Salem
Chef de l'Opposition officielle à l'hôtel de ville de Montréal
29 novembre 2022



»» »» Un budget insensible à la réalité économique des Montréalais.es

Les Montréalais se sont réveillés avec une mauvaise surprise le 29 novembre dernier. Alors que, depuis plusieurs semaines, Projet Montréal promettait sur toutes les tribunes de respecter la capacité de payer des citoyens, l'administration Plante-Ollivier, dans son budget 2023, a plutôt choisi de leur imposer **la plus importante hausse de taxes municipales depuis 2011, soit 4,1 % pour les immeubles résidentiels.**

Projet Montréal a beau essayé de justifier cette hausse, la pilule passe mal auprès des contribuables montréalais à l'aube d'une récession économique. La pression financière est forte sur les ménages avec la hausse des taux d'intérêt, l'inflation qui a atteint 6,9 % en 2022 et l'augmentation de 11 % du prix des aliments en 2022, une tendance qui se poursuivra en 2023 selon le *Rapport annuel sur les prix alimentaires*¹.

À cela, ajoutons la grogne que le dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière a suscitée en septembre dernier. L'assiette foncière de la Ville de Montréal est passée de 384,5 G\$ à 526,3 G\$, soit une augmentation de 32,4 %. Certes, cet exercice encadré par la législation provinciale est obligatoire pour les municipalités à chaque trois ans. Cependant, l'augmentation de 30 et 40 % des valeurs immobilières résidentielles entre les rôles de 2020 et de 2023 a fait sourciller plus d'un propriétaire.

Alors que les villes de Laval et Québec ont su limiter la hausse des taxes résidentielles à 2,9 % et 2,5 % respectivement pour 2023, la métropole pige à pleines mains dans les poches des contribuables. Les revenus tirés de la taxation s'élèvent à 3,97 G\$ pour 2023, soit une hausse de 301,4 M\$ comparativement à 2022.

¹ Dalhousie University, University of Guelph, University of Saskatchewan et The University of British Columbia, « Rapport annuel sur les prix alimentaires 2022 », <https://cdn.dal.ca/content/dam/dalhousie/pdf/sites/agri-food/Food%20Price%20Report%202022%20FR.pdf>

» » Hausse de taxes refilee » » aux locataires vulnérables » »

Selon le recensement de 2016, plus de 63 % des Montréalais sont locataires². En 2021 environ 28 % d'entre eux ont consacré 30 % ou plus de leurs revenus aux frais de logement³ et le tiers des ménages a déclaré vivre sous le seuil du faible revenu⁴. Rappelons d'ailleurs que les personnes seules représentent 40 % des ménages locataires et 11 % sont des familles monoparentales.

Le budget Plante-Ollivier frappe de plein fouet les locataires qui résident dans les quartiers où les prix des loyers sont encore abordables. Dans huit arrondissements⁵, la charge fiscale foncière des immeubles de six logements et plus surpasse la moyenne prévue de 4,1 % pour le résidentiel.

Dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, par exemple, les charges fiscales pour les immeubles de six logements et plus explosent à 6,9 %. Dans Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, on parle de 5,8 % et de 5,6 % dans Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Sachant qu'environ 30 à 40 % de la population de ces trois arrondissements vit sous le seuil du faible revenu, on ne peut que dénoncer cette hausse de taxes qui affecte directement le portefeuille des ménages les plus vulnérables économiquement.

À cette pression s'ajoute le fait que les immeubles de six logements et plus constituent la catégorie d'immeubles ayant connu de fortes appréciations foncières au cours des six dernières années à Montréal (56,8 % en moyenne si l'on compile les rôles de 2019 et 2022), ce qui, à terme, aura également un impact sur les loyers.

Depuis 2018, l'administration sait que la taxation des immeubles de six logements et plus engendre une pression financière accrue sur les locataires puisqu'elle n'a plus aucune marge de manœuvre pour atténuer les effets du rôle d'évaluation. À la page 202 du budget, Projet

² Observatoire du Grand Montréal, « Grand Montréal en statistiques », en ligne, <https://donnees-et-statistiques.cmm.gc.ca/grand-montreal-en-statistiques/?t=7&st=16&i=182&p=2016&e=3> (page consultée le 26 septembre 2022).

³ Statistique Canada, « Pourcentage de ménages consacrant 30 % ou plus de leur revenu aux frais de logement selon le mode d'occupation, 2016 et 2021 », en ligne, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220921/t004b-fra.htm>

⁴ Ville de Montréal, « Profil des ménages et des logements, édition 2020 », en ligne, https://ville.montreal.gc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL_MENAGES_LOGEMENTS_2016-VILLE_MONTR%C9AL.PDF

⁵ Voir le tableau 130 à la page 204 du Budget de fonctionnement 2023 de la Ville de Montréal.

Montréal avoue même s'être tourné les pouces dans le dossier en réitérant sa demande à Québec « pour obtenir davantage de flexibilité dans la fixation des taux de taxes résidentiels ».

Un taux différencié de taxation pour les immeubles de type conciergerie, soit les immeubles de 12 logements et plus, se fait toujours attendre. Le directeur du Service de l'évaluation foncière, M. Côté, a confirmé lors de l'étude du budget ne pas avoir eu de mandat de l'administration sur ce dossier. Les immeubles de type conciergerie représentaient environ 30 % du parc locatif montréalais en 2019 et abritent souvent des citoyens plus vulnérables.

Les multiplex de deux à cinq logements, qui représentent plus de 31 % du parc immobilier, sont aussi largement impactés par la hausse de taxes alors que 13 arrondissements subiront des augmentations de leurs charges fiscales foncières variant entre 4,2 % et 6,4 %. La hausse faramineuse de 35,8 % du rôle d'évaluation foncière pour les immeubles de deux à cinq logements ajoute une pression financière supplémentaire.

Comme le rappelait la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ) dans un communiqué du 6 décembre dernier, la méthode de calcul du Tribunal administratif du logement pour la fixation des loyers permet aux propriétaires de refiler 100 % de la facture des taxes municipales aux locataires⁶. Le cocktail d'inflation et d'augmentation des taux directeurs en 2022 engendre une forte pression financière sur les propriétaires d'immeubles locatifs. Les loyers des locataires, incluant ceux en position de vulnérabilité, augmenteront considérablement afin de couvrir les charges supplémentaires des propriétaires.

Ensemble Montréal y voit un double discours de l'administration de Projet Montréal en matière d'habitation. Si ce parti avait réellement pour priorité l'abordabilité du parc locatif montréalais, il n'aurait pas augmenté la taxe résidentielle à la hauteur de 4,1 %. Bien que les organismes communautaires qui militent en faveur des droits des locataires appellent les propriétaires à absorber une partie de la hausse et à ne pas renvoyer la facture aux locataires, il est utopique de croire que tous les propriétaires vont éponger l'ensemble des coûts de bon cœur.

C'est mathématique : si l'on veut maintenir l'abordabilité de l'habitation à Montréal, l'administration doit se serrer la ceinture, limiter ses dépenses et donc limiter la hausse de taxes. **C'est pourquoi les élus d'Ensemble Montréal sont d'avis que l'administration montréalaise doit diminuer le taux de taxation résidentiel de 1 % afin de remettre directement dans les poches des Montréalais un montant de 14,5 M\$.**

⁶ CORPIQ, « Budget 2023 de Montréal: l'impact sera immédiat pour les locataires », 6 décembre 2022, en ligne, <https://www.corpiq.com/fr/nouvelles/2087-budget-2023-de-montreal-limpact-sera-immédiat-pour-les-locataires.html>

»» »» Pas de mesures supplémentaires »» »» pour les propriétaires à revenu fixe

La hausse des charges fiscales foncières pour les propriétés de type unifamilial s'élève en moyenne à 5 %. Passant de 6,9 % dans le Sud-Ouest à 2,9 % sur Le Plateau-Mont-Royal, la distorsion est énorme d'un arrondissement à l'autre. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : dans 14 arrondissements, l'effet de la hausse de taxes sur les résidences unifamiliales est au-dessus de la moyenne de 4,1 %.

Selon les données de 2016 de Statistique Canada, environ 22 % des ménages de la Ville de Montréal avaient pour principal soutien financier une personne de 65 ans et plus, soit en majorité des personnes retraitées ayant un revenu fixe. Dans l'agglomération de Montréal, la proportion des ménages demeurant dans des maisons individuelles est constituée de 16 % de personnes âgées entre 55 et 74 ans, et de 13,7 % de personnes de 75 ans et plus.

Malheureusement, rien dans le budget Plante-Ollivier ne permet de répondre à la problématique de la pression de la hausse des taxes sur les propriétaires à revenus fixes. D'ailleurs, le directeur général de la Ville de Montréal a été clair lors de la période de questions des citoyens durant l'étude budgétaire à la Commission des finances : « On n'a pas de provision pour cela », a-t-il dit en faisant référence à une aide pour les propriétaires à revenus fixes.

Sachant qu'un ménage propriétaire sur 10 est sous le seuil du faible revenu et que la population montréalaise est vieillissante, **Ensemble Montréal se serait attendu à ce que cette hausse de taxes s'accompagne du respect de la promesse de Valérie Plante de mettre en place un programme de report de la hausse de taxes pour les personnes à revenus fixes.** Les Montréalais resteront cependant sur leur appétit avant qu'une telle mesure fiscale ne voit le jour.

» » Un autre coup dur pour » » les commerçants

Montréal est le deuxième pôle commercial canadien. Les commerces jouent un rôle fondamental dans la qualité de vie des Montréalais et la vitalité des quartiers. En cette période d'incertitude économique, les entreprises montréalaises ont besoin plus que jamais d'un leadership fort en matière de développement économique. Elles ont besoin d'une administration montréalaise qui adopte pour 2023 l'objectif de **limiter les fermetures de commerces**. Malheureusement, l'administration Plante-Ollivier n'est pas de taille face aux défis économiques qui guettent la métropole dans les prochaines années.

Le manque de vision claire et l'absence de leadership sautaient aux yeux lors de la présentation du Service du développement économique en Commission des finances. Alors que les entreprises sortent de deux années de pandémie, qu'elles subissent la plus forte inflation en 40 ans et que l'ombre d'une récession mondiale se fait sentir, l'administration n'a pas de plan pour freiner la vacance des locaux commerciaux, la Stratégie centre-ville n'est pas terminée, l'entente Réflexe Montréal avec Québec n'est pas renouvelée et le plan de relance de l'administration repose sur une cellule facilitatrice immobilière qui n'a pas encore dévoilé un plan d'action.

L'administration Plante-Ollivier ne donne pas de répit aux commerçants en termes de taxation foncière. Alors qu'elle se vante d'avoir réussi « l'exploit » d'augmenter modestement la taxe non résidentielle à 2,9 % en moyenne, la réalité sur le terrain sera tout autre pour les commerçants. À la page 211 du budget, l'analyse nous dévoile que l'augmentation de la taxe générale foncière sous la responsabilité de la ville-centre pour les immeubles non résidentiels aura un effet catastrophique dans 14 arrondissements : 14,9 % à Lachine, 11 % à Saint-Laurent, 8 % à Anjou et LaSalle ainsi que 7,8 % à Saint-Léonard, pour ne citer que ces exemples. Le tout sans que les arrondissements ne soient responsables.

Avec une hausse aussi vertigineuse qui s'additionne à l'explosion du prix de l'essence, la pénurie de main-d'œuvre, la hausse des taux d'intérêt et l'inflation qui a atteint des records en 2022, Projet Montréal ajoute un stress économique aux entreprises montréalaises.

De plus, malgré la stratégie de réduction de l'écart entre le fardeau fiscal des immeubles résidentiels et non résidentiels, on constate que les taux de taxation 2023 par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière pour le non résidentiel restent quatre fois supérieur au résidentiel. Le ratio moyen entre les taxes résidentielles et non résidentielles pour les villes canadiennes se situe à

2,80. Selon le palmarès du Groupe Altus publié en octobre 2022, Montréal est encore la ville canadienne où ce ratio est le plus élevé, se situant à 4,21 en octobre 2022 contre 4,17 en 2021⁷.

Si l'on tient compte de l'ensemble des charges fiscales foncières pour le non résidentiel, la facture grimpe en moyenne à 34,66 \$ par tranche de 1000 \$ d'évaluation, soit au-dessus du taux moyen de 24,23 \$ pour les commerces à travers le Canada⁸. À ce rythme, la réduction de l'écart du fardeau fiscal entre le résidentiel et le non résidentiel n'est pas près de donner des résultats. Au contraire, depuis l'arrivée au pouvoir de Projet Montréal, le ratio a augmenté de 3,78 en 2017 à 4,21 en 2022⁹.

Derrière les belles paroles sur la vitalité des quartiers et l'importance des commerces de proximité, Projet Montréal étouffe de plus en plus les entreprises avec, d'un côté, des mesures fiscales qui sont loin d'atteindre les objectifs et, de l'autre, une mauvaise coordination des chantiers qui s'éternisent et qui réduisent l'attractivité des commerces.

L'échec du Programme de travaux majeurs est un autre exemple flagrant. Depuis 2018, seulement 5,8 M\$ sur une enveloppe totale de 26,2 M\$ ont été distribués aux commerçants touchés par des travaux majeurs sur leur rue. Il est inacceptable que les sommes dorment dans les coffres de la Ville et c'est pourquoi les élus d'Ensemble Montréal talonnent l'administration pour qu'elle modifie les paramètres du programme. Après quatre ans à faire l'autruche, c'est du bout des lèvres que le responsable du développement économique au comité exécutif s'est finalement engagé à réviser les paramètres en 2023.

Autre exemple : nulle part dans le budget de fonctionnement, il n'est fait mention d'un allègement réglementaire et d'une simplification des processus bureaucratiques pour les entreprises dans les actions prioritaires en 2023. Pourtant, cette demande est une revendication des entreprises et est grandement documentée par la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (FCEI). Si l'administration Plante-Ollivier avait vraiment à cœur la bonne santé des entreprises sur son territoire, elle mettrait tout en œuvre afin de réduire les écueils administratifs.

Aucune mesure pour pallier la montée de la vacance des locaux commerciaux et des bureaux n'a été déployée ou même annoncée par l'administration. Tel que rapporté dans l'étude sur l'inoccupation et la vacance des commerces sur rue en 2022 de Côté Mercier Conseil immobilier,

⁷ Groupe Altus, « Major Canadian Cities Continue to Struggle to Balance Burden Between Commercial and Residential Taxpayers », en ligne, <https://www.altusgroup.com/press-releases/altus-group-announces-release-of-property-tax-benchmark-report/>

⁸ *Ibid.*

⁹ Groupe Altus, « Altus Group Report Reveals Commercial Property Taxpayers Carrying a Disproportionate Burden Across Canada », Rapport 2018, en ligne, <https://www.globenewswire.com/en/news-release/2018/10/24/1626311/0/en/Altus-Group-Report-Reveals-Commercial-Property-Taxpayers-Carrying-a-Disproportionate-Burden-Across-Canada.html>

la proportion de locaux vacants et à louer est passée de 7,5 % en 2021 à 8 % en 2022¹⁰. Quant au taux d'inoccupation commercial, il frôle le 17 % en 2022 et cette tendance ne fera que s'accroître pour atteindre 29 % en 2027, selon les projections du Groupe Altus.

Le centre-ville a besoin d'un véritable tour de force pour se revitaliser et freiner la vacance des locaux commerciaux. Bien qu'un regain post-pandémique se soit fait sentir durant la période estivale, il y a fort à parier que les temps seront difficiles pour les commerçants dans la prochaine année et que l'absence de leadership fort de Projet Montréal en matière de développement économique sera dommageable.

Finalement, l'administration Projet Montréal échoue lamentablement dans le décaissement des sommes dédiées à la décontamination des sols dans l'Est de Montréal. Les résultats sont dérisoires : seulement 9 M\$ sur l'enveloppe totale de 100 M\$ ont été alloués. Le développement de l'Est stagne et l'administration Plante, qui dit pourtant militer en ce sens, reste les bras croisés.

Le 28 novembre dernier, Statistique Canada évoquait une diminution du nombre d'entreprises actives attribuable à une « hausse du taux de fermetures d'entreprises, lequel est passé de 4,6 % en juillet à 4,9 % en août 2022 ». ¹¹ Selon la FCEI, 17 % des PME risquent la fermeture et 58 % ont accumulé une dette moyenne de 108 000\$ en raison de la COVID-19. Les effets de la fin des programmes de soutien financier liés à la pandémie se font sentir. Plusieurs entreprises fermeront leurs portes si on ne prévoit pas de mesures supplémentaires ou un allègement du fardeau fiscal. **C'est pourquoi les élus d'Ensemble Montréal veulent réduire les charges fiscales non résidentielles de 1 %. En appliquant cette mesure, c'est 21 M\$ qui resteront dans les poches de nos entreprises montréalaises, qui ont grandement besoin d'un coup de pouce.**

¹⁰ Côté Mercier Conseil immobilier, Étude d'inoccupation 2022, en ligne, <https://fr.calameo.com/read/0045987223e7e8d44c930?page=3>

¹¹ Statistique Canada, « Estimations mensuelles des ouvertures et des fermetures d'entreprises, août 2022 », en ligne, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/221128/dq221128d-fra.htm>



Dépenser plus, toujours plus

Le budget de l'administration Plante-Ollivier présenté le 29 novembre dernier est la conséquence de cinq ans de mauvaise gouvernance de la part de Projet Montréal. Cinq ans de dépenses folles sans aucun contrôle. Cinq ans de manque de rigueur budgétaire à dépenser sans compter l'argent des contribuables. « Dépensière » est le qualificatif qui est revenu le plus souvent dans les médias afin de décrire la gestion financière de Projet Montréal.

Encore cette année, l'administration Plante-Ollivier gonfle la facture. Depuis leur arrivée au pouvoir, les élus de Projet Montréal ont haussé les dépenses de fonctionnement de la Ville de 1,3 G\$. En 2023, elles atteignent près de 7 G\$. Force est de constater que l'exercice de contrôle des dépenses et d'introspection promis sur toutes les tribunes par Mme Ollivier n'a pas eu lieu cette année, au contraire.

Depuis cinq ans, les dépenses en rémunération globale sont passées de 2,36 G\$ à 2,61 G\$ et les effectifs totaux ont augmenté de 2 682 années-personnes. En 2023, Projet Montréal a l'audace d'ajouter 523 année-personnes dans la fonction publique (en soustrayant les policiers). L'administration se défend en évoquant que 203 personnes sont embauchées par les arrondissements; vrai, 175 sont embauchées par des arrondissements... de Projet Montréal! Bien que l'administration Plante-Ollivier se vante d'avoir diminué le poids de la rémunération globale à 38,7 % des dépenses de fonctionnement, la valeur absolue ne fait qu'augmenter année après année puisque le budget de fonctionnement s'accroît.

Quant à la dette, elle est hors de contrôle et a explosé de 4,1 G\$ depuis 2017. La dette brute consolidée s'élève à 16,4 G\$ en incluant la Société de transport de Montréal (STM). Le coût net annuel de la dette atteint ainsi des sommets : 17,6 % des revenus de la Ville de Montréal, soit près de 1 G\$, sont consacrés au remboursement des emprunts. Il s'agit du deuxième poste budgétaire le plus important après la sécurité publique. Avec l'accroissement des taux d'intérêt et l'intention de l'administration d'emprunter 1,13 G\$ en 2023, les Montréalais n'ont pas fini d'ouvrir leur portefeuille¹².

La Ville continue de dépenser comme si nous étions en période prospère. Rien n'indique dans les documents budgétaires que l'administration Plante-Ollivier a l'intention de diminuer la cadence dans les prochaines années. Au contraire, les dépenses en immobilisations prévues dans le PDI 2023-2032 avoisinent les 2 G\$ par an pour une somme totalisant 22 G\$.

¹² La Ville prévoit un taux d'intérêt moyen de 4,5 % en 2023, de 4,75 % en 2024 et 5 % en 2025 (voir la page 291 du budget de fonctionnement 2023).

Afin de limiter le recours à l’emprunt et de revenir à un ratio de la dette qui respecte la politique financière de la Ville de Montréal, l’administration entend enfin raison et remettra en place la stratégie d’accroissement du paiement au comptant des immobilisations (PCI). Le budget de fonctionnement prévoit ainsi allouer une somme de 503 M\$ au PCI en 2023 pour payer les immobilisations alors qu’il avait été réduit de 85 M\$ entre 2021 et 2022.

Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu		Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023		
Paiement au comptant des immobilisations									
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	334 186,5	385 699,3	577 041,9	339 760,4	336 880,2	336 600,0	443 600,0		
Affectation – Paiement au comptant – Eau	31 500,0	54 800,0	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0		
Affectation – Paiement au comptant – Main-d’œuvre capitalisable	-	-	-	1 949,4	4 717,1	4 717,1	1 686,3		
Affectation – Réserves – Eau	14 978,0	14 878,9	4 393,2	13 911,5	15 854,6	13 829,0	13 829,0		
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(1 869,0)	(797,0)	(554,3)	(882,2)	(2 884,4)	2 000,0	2 000,0		
Affectation – Fonds réservés	402,9	270,3	58 596,2	87 481,1	(91,0)	72,1	71,5		
Total – Paiement au comptant des immobilisations	379 198,4	454 851,5	694 277,0	484 320,2	396 576,5	399 318,2	503 286,8		

Malheureusement pour les Montréalais, le maintien de la cadence dans les investissements en immobilisations ne se fera pas à coût nul. Les réserves financières de la Ville sont épuisées. Le Fonds de l’eau est à sec et l’administration prévoit des subventions gouvernementales limitées pour financer le déficit des infrastructures. Projet Montréal devra donc taxer davantage les contribuables montréalais afin de soutenir les dépenses en immobilisations et maintenir la stratégie d’accroissement du paiement au comptant, qui atteindra 888 M\$ en 2027.

Encore une fois, les revenus de l’administration montréalaise semblent surévalués dans plusieurs postes budgétaires. L’avenir nous le dira, mais la prévision à la hausse de 15 M\$ sur l’imposition de droits sur les mutations immobilières semble irréaliste dans la mesure où un ralentissement économique important aura des effets négatifs sur l’achat de propriétés.

De l’aveu du directeur général de la Ville, la performance du régime de retraite des dernières années a permis d’embaucher plus d’employés. Or, il est imprudent de financer des nouvelles embauches, qui sont des dépenses récurrentes. Dans un contexte de ralentissement économique, augmenter la taille de la fonction publique montréalaise comme le fait Projet Montréal est irresponsable et alourdit le fardeau fiscal des contribuables.



Un budget qui cache des déficits

Encore cette année, Projet Montréal ne recevra pas de médaille pour ses efforts de transparence et de rigueur en matière de gestion budgétaire.

En octobre dernier, l'administration présentait les prévisions de l'exercice budgétaire de 2022 à l'ensemble des élus. Elle indiquait que l'agglomération allait dégager un surplus de 129 M\$, tel que reproduit à la page 138 du budget. Ce résultat comptable est surprenant sachant qu'historiquement, l'agglomération est déficitaire. L'analyse du budget de fonctionnement 2023 révèle plutôt un déficit d'agglomération de 87,9 M\$ pour des déficits d'exercices antérieurs, un fait que la présidente du comité exécutif a admis lors de l'étude du budget devant la Commission des finances.

Le budget de la STM est également problématique. Pour une deuxième année consécutive, Projet Montréal présente un budget déficitaire pour le transporteur public. Une pratique douteuse de gestion des finances publiques qu'Ensemble Montréal dénonce. L'an dernier, le manque à gagner s'élevait à 43 M\$ alors que cette année il s'élève à 78 M\$. Légalement, la STM ne peut pas présenter un budget déficitaire. L'administration de Projet Montréal fait donc le pari politique que le gouvernement du Québec répondra à l'appel.

Cette attitude cavalière de l'administration Plante-Ollivier place les Montréalais devant un fait accompli. Si Québec ne comble pas le déficit de la STM, c'est le service aux citoyens qui sera affecté. Déjà, *La Presse+* rapportait en novembre que la baisse d'achalandage et les difficultés à trouver de nouvelles sources de revenus pourraient inciter le transporteur montréalais à réduire son offre de service de bus et métro respectivement de l'ordre de 3,7 % et 4,8 % en 2023 par rapport à l'offre de service actuelle¹³. Le tout afin de réaliser des économies de 18 M\$.

Malheureusement, une spirale de diminution de l'attractivité du service de transport en commun s'en suivra. Comme le disait Christine Black, porte-parole de l'Opposition officielle en matière de transport collectif, le 28 novembre dernier : « *Le pire dans cette mauvaise gestion, c'est que l'administration n'a même pas l'honnêteté de dire aux Montréalais où elle coupera dans l'offre de services.* »

¹³ *Ibid.*

» » Itinérance : une crise humanitaire » » qui s'envenime

Bien qu'il ait doublé en 2022 pour atteindre 6 M\$, le budget consacré aux organismes communautaires de soutien aux personnes en situation d'itinérance ne représente que 0,09 % du budget total de la Ville de Montréal. Il demeure nettement insuffisant dans un contexte où les indicateurs sont au rouge avec des refuges à pleine capacité, une crise humanitaire qui persiste à Milton-Parc ou encore, des campements de fortune de plus en plus nombreux.

Pour 2023, les documents budgétaires ne s'accordent pas sur le montant total qui sera dédié à l'itinérance, passant de 4,9 M\$ dans le budget¹⁴ à 6 M\$ dans la présentation budgétaire du Service de la diversité et de l'inclusion sociale¹⁵ (SDIS). Dans un article du *Journal Métro*¹⁶, la Ville explique attendre la signature du renouvellement de l'Entente en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour maintenir son budget à 6 M\$.

Dans tous les cas, un budget de 6 M\$ n'est pas suffisant pour soutenir les organismes communautaires qui viennent en aide aux personnes les plus vulnérables. Lors du conseil municipal de novembre 2022, l'administration Plante disait attendre les résultats du dernier dénombrement des personnes en situation d'itinérance, qui seront publiés à l'automne 2023, pour s'ajuster. Il est inquiétant de devoir attendre presque un an pour s'ajuster à la hauteur de besoins qui ont explosé depuis le début de la pandémie, et qui plus est, sans réelle garantie qu'elle le fera.

Enfin, l'administration Plante a souvent répété que l'itinérance était de la responsabilité de Québec. Mais n'oublions pas qu'au-delà de considérations financières, la Ville a les compétences pour agir seule en la matière, comme le mentionne à plusieurs reprises l'Ombudsman de la Ville de Montréal dans son rapport « Ne pas détourner le regard ». L'administration Plante s'est d'ailleurs engagée à prendre des mesures d'ici la fin de l'année 2022 pour mettre fin à la crise humanitaire de Milton-Parc, suivant la motion présentée par Ensemble Montréal en juin dernier et qui reprend des recommandations dudit rapport :

¹⁴ Ville de Montréal, « Budget 2023 et PDI 2023-2032, Bâtir le Montréal de demain », p.18

¹⁵ Présentation budgétaire 2023 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, p. 13

¹⁶ Mateo GAURRAND-PARADOT, « Confusion autour du budget de Montréal consacré à l'itinérance », *Journal Métro*, 29 novembre 2022, en ligne, <https://journalmetro.com/actualites/montreal/2957676/confusion-autour-du-budget-de-montreal-dedie-a-litinerance/>

- *La recherche active d'un emplacement pour le développement d'un hébergement d'urgence stable et sûr dédié aux personnes inuites en situation d'itinérance;*
- *La recherche active d'un emplacement pour le développement d'un centre multidisciplinaire au sein duquel des services adaptés aux personnes inuites en situation d'itinérance seront offerts.*

Ces projets resteront malheureusement lettre morte pour 2022 et n'apparaissent nulle part dans les documents budgétaires de 2023. Le Service de la stratégie immobilière, dont le mandat est notamment de louer des sites d'accueil et d'hébergement, devrait être mis à contribution pour la recherche active et prioritaire de ces deux sites. Comme l'écrivait l'Ombudsman : « Il importe de passer de la parole aux actes ». Pour Ensemble Montréal, passer de la parole aux actes signifie de **rehausser le budget dédié aux organismes communautaires qui soutiennent les personnes en situation d'itinérance de 3 M \$ afin d'atteindre 9 M \$ en 2023.**

» » Mensonges et demi-vérités » » sur les objectifs en logement

Avoir un toit au-dessus de la tête, c'est la base. Avec la pénurie de logements abordables et le déficit de logements sociaux, tous les paliers de gouvernement devraient ramer dans le même sens pour augmenter l'offre. Depuis plusieurs mois, Ensemble Montréal talonne en vain Projet Montréal pour obtenir le nombre de logements abordables construits en vertu du Règlement sur la métropole mixte et le bilan de sa promesse de réaliser 60 000 logements.

Malheureusement, l'administration Plante refuse de dévoiler ses résultats. Si elle avait un bilan reluisant, elle ne le cacherait pas et répondrait aux questions des élus d'Ensemble Montréal lors des conseils municipaux.

Le 12 décembre dernier, une enquête du *Journal de Montréal* a démasqué la malhonnêteté de l'administration Plante dans son bilan 12 000 logements. Alors qu'en pleine campagne électorale 2021, elle se vantait d'avoir « réussi à faire 12 000 logements abordables et sociaux », l'enquête démontre plutôt qu'un maximum de 4 237 logements sociaux et abordables ont réellement été construits depuis cinq ans.

S'il y a une chose que les Montréalais détestent, c'est de se faire mentir. Le responsable de l'habitation au sein du comité exécutif tente de réparer les pots cassés en ayant demandé au Service de l'habitation de revoir ses calculs. Résultat : Projet Montréal retranche uniquement 230 unités qui ont été comptabilisées dans le bilan mais qui ne verront jamais le jour puisque les promoteurs ont décidé de payer une garantie à la Ville.

Dans son bilan 12 000 logements, l'administration Plante comptabilise les subventions du programme d'aide à l'acquisition d'une propriété pour des unités de logements. En tout, un total de 4 271 sur 5 262 sont des subventions dédiées à des logements déjà existants et qui ne respectent pas nécessairement des seuils d'abordabilité de la Ville.

Coûte que coûte, l'administration Plante s'entête à comptabiliser les unités annoncées et pas encore construites, une pratique que dénoncent les organismes communautaires en habitation. Afin de justifier l'écart entre les résultats de l'enquête journalistique et ceux de la Ville, Projet Montréal tente de discréditer la méthode de calcul des journalistes et répond qu'il est plus simple de compter les unités lors de l'émission d'un permis. Or, l'émission d'un permis ne veut pas dire que le promoteur respectera les seuils établis de logements abordables et sociaux. Il est toujours possible de payer une contribution au lieu de construire lesdits logements. Fort est à parier qu'avec le ralentissement des mises en chantier prévu en 2023-2024 ainsi que l'augmentation

des coûts de construction, les conditions favorables au développement de logements abordables ne seront pas au rendez-vous.

Ajoutons à cela que plusieurs secteurs qui présentent un haut potentiel de développement d'unités d'habitation stagnent. C'est le cas du secteur Bridge-Bonaventure, où la Ville prévoit des investissements seulement en 2025, soit l'année de l'élection; c'est également le cas du secteur de l'hippodrome, où les investissements débuteront en 2026, et de l'îlot Voyageur, où aucun investissement n'est prévu.

Ces trois secteurs représentent à eux seuls un potentiel de 10 000 à 15 000 unités de logement. Si l'administration faisait du logement une priorité, elle mettrait les bouchées doubles pour accélérer le développement de ces projets d'envergure.

Le PDI 2023-2032 prévoit des investissements de 600 M\$ au cours des 10 prochaines années, dont 27,6 M\$ en 2023, afin d'acquérir des terrains pour le développement de logements abordables et sociaux. Ces investissements qui soutiennent l'acquisition des lots assujettis au droit de préemption sont nécessaires afin de développer l'offre de logements sociaux et abordables. Cependant, encore faut-il que la construction de logements se réalise et que les unités soient réellement livrées aux ménages qui le nécessitent.

Derrière les belles paroles de Valérie Plante, Projet Montréal ne livre pas les résultats escomptés et promis à la population montréalaise. La présentation du Service de la stratégie immobilière fait état de ce constat alors que seulement 15 terrains ont été acquis en vertu du droit de préemption depuis 2019. En 2022, un seul terrain a fait l'objet d'une cession à un OBNL afin de réaliser 15 unités de logement dédiées à une clientèle vulnérable.

Pour cacher cinq ans d'inaction et de mensonge, Projet Montréal a mis sur pied en 2022 le Chantier Montréal abordable et une cellule facilitatrice regroupant les principaux acteurs immobiliers tant dans la sphère privée que communautaire. Elle espère y trouver une solution miracle afin de remplir sa promesse de 60 000 logements abordables.

»» »» Un rapport préélectoral renvoyé aux calendes grecques ?

L'audit d'un rapport préélectoral est un enjeu qui tient à cœur les élu.es d'Ensemble Montréal. Il est dans l'intérêt public que les processus budgétaires d'une administration municipale sortante soient audités afin d'assurer le respect des valeurs d'imputabilité, de transparence et de démocratie.

Depuis 2018, Ensemble Montréal milite en faveur de la mise en place d'un mécanisme de transparence budgétaire lors des élections générales municipales. En janvier 2018, nous avons déposé une motion pour la création d'un Bureau indépendant du budget ; motion qui a été rejetée. L'idée a toutefois semblé plaire à Valérie Plante puisqu'elle s'est engagée à mandater le Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal (BVG) à l'instar de l'audit des processus budgétaires réalisés à Québec.

Au cours du dernier mandat, la Vérificatrice générale a pourtant avisé à maintes reprises Projet Montréal qu'elle ne pouvait remplir le mandat qui lui était confié et qu'il relevait du Service des finances de lui fournir un modèle qu'elle pouvait auditer selon les normes comptables canadiennes.

Projet Montréal s'est tourné les pouces dans ce dossier. La Vérificatrice générale n'a donc pas été en mesure de produire un rapport préélectoral avant l'élection municipale 2021. En avril 2020, elle a même dû remettre l'entièreté du budget supplémentaire alloué à ce mandat au Service des finances. Malgré les promesses répétées de l'administration Plante, le Service des finances de la Ville n'a pas fourni les documents financiers nécessaires afin que le Bureau du vérificateur général puisse mener l'audit d'un rapport préélectoral conforme.

Suite aux élections de novembre 2021, les élu.es d'Ensemble Montréal sont revenus à la charge et ont présenté une motion, adoptée à l'unanimité, demandant au BVG et au Service des finances d'amorcer dès maintenant des discussions afin d'identifier les paramètres et la méthodologie permettant la préparation d'un rapport préélectoral audité d'ici la prochaine élection municipale et que, suite à la résolution du conseil. Le BVG a cependant indiqué à l'administration son impossibilité de prendre part à l'élaboration d'un processus ou à l'établissement d'une méthodologie qu'il aura pour mandat d'auditer. Il relève donc du Service des finances de fournir des documents budgétaires permettant la production d'un rapport préélectoral.

En août 2022, la Vérificatrice générale a rappelé à l'administration qu'aucun suivi formel n'avait été effectué auprès de son Bureau, que les paramètres et la méthodologie sur lesquels se base le Service des finances demeurent inchangés.

À notre grand étonnement, le budget de fonctionnement 2023 ne fait aucune mention de l'audit d'un rapport préélectoral ni dans les priorités du Service des finances, ni dans les priorités du Bureau du vérificateur général. Ceci fait croire aux élu.es d'Ensemble Montréal que Projet Montréal souhaite renvoyer la mise en place d'un rapport préélectoral aux calendes grecques.

Pourtant la production d'un rapport préélectoral est un processus long et fastidieux qui doit s'échelonner sur 3,5 années selon la Vérificatrice générale. Le budget de fonctionnement 2023 devrait donc en faire mention. **Devant ce constat, les élu.es d'Ensemble Montréal proposent d'octroyer une somme de 250 000 \$ supplémentaire au Bureau du vérificateur général afin de pouvoir remplir ses obligations liées à l'audit d'un rapport préélectoral.**

» » Une crise de sécurité publique non » » jugulée

Malgré les sarcasmes des élus de Projet Montréal à ce sujet, Ensemble Montréal brosse un constat lucide de la crise de sécurité publique que traverse Montréal depuis quelques années. Alors que nous sortons à peine de la pandémie, la criminalité a changé de méthode et de visage. Les comportements à risques se multiplient sur la route, mettant en danger les usagers plus vulnérables, comme les derniers jours nous l'ont tristement rappelé¹⁷.

Le nombre de crimes contre la personne commis sur l'Île de Montréal a augmenté de 17,3 % en cinq ans, passant de 19 650 crimes en 2016 à 25 129 en 2021, d'après le rapport d'activités 2021 du SPVM¹⁸. Rien que pour l'utilisation des armes à feu, on dénombre 116 événements entre le 1^{er} janvier et le 15 septembre 2022, contre 109 pour la même période en 2021¹⁹. Les violences conjugales²⁰, de même que les crimes haineux²¹, ont explosé depuis 2020, à la faveur de conditions exceptionnelles.

Constat général : la criminalité semble banalisée et s'affiche maintenant de façon plus décomplexée au grand jour, autant dans nos rues qu'en ligne²².

Un changement de culture au sein du SPVM?

Le 24 novembre dernier, nous avons accueilli M. Fady Dagher avec confiance et conviction en tant que nouveau directeur du SPVM. Le choix de M. Dagher correspond à une volonté de changement dans la culture du Service de police de Montréal, en phase avec les évolutions actuelles : un service de proximité, qui analyse davantage le terrain et réagit de manière appropriée et proactive à ses nombreux défis.

¹⁷ Agence QMI, « Deux personnes âgées heurtées par des véhicules: la piétonne rend l'âme », *Le Journal de Montréal*, 7 décembre 2022, en ligne, <https://www.journaldemontreal.com/2022/12/07/montreal-une-femme-happee-dans-parc-extension>

¹⁸ SPVM, « Rapport d'activités 2021 du SPVM », en ligne, https://spvm.qc.ca/upload/02/Rapport_activites_2021_SPVM_VF.PDF, p. 14

¹⁹ Maysa FERAH, « Flambée de violence à Montréal : l'usage d'armes à feu a augmenté en 2022 », *La Presse+*, 2 décembre 2022, en ligne, https://plus.lapresse.ca/screens/20dd554a-f0f2-43a5-97b2-d543f43deaba%7C_0.html

²⁰ Ugo GIGUÈRE, « La violence conjugale directement liée aux mesures de confinement », *La Presse Canadienne*, 23 avril 2022, en ligne, <https://www.lapresse.ca/actualites/2022-04-23/nouvelle-etude/la-violence-conjugale-directement-liee-aux-mesures-de-confinement.php>

²¹ Statistique Canada, « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2021 », en ligne, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2022001/article/00013-fra.htm>

²² Patrick LAGACÉ, « Sur l'internet, il n'y a plus de filtre », *La Presse*, 13 décembre 2022, en ligne, <https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/2022-12-13/sur-l-internet-il-n-y-a-plus-de-filtre.php>

Parmi les enjeux avec lesquels le SPVM doit composer, M. Dagher souhaite s'attaquer au profilage racial. Mais le budget présenté par l'administration nous laisse croire qu'il n'aura pas les coudées franches ni tous les moyens mis à sa disposition, comme des caméras corporelles, alors que lui-même était favorable à cette technologie et avait piloté le premier projet déployé au SPVM en 2015-2016.

À la lecture du PDI 2023-2032, on constate facilement que l'administration a décidé de ne pas miser en priorité sur ces moyens technologiques qui ont fait leurs preuves dans plusieurs autres villes, au Canada comme aux États-Unis. L'implantation et le déploiement des caméras portatives ne sont pas près d'arriver: les sommes prévues à court terme sont minimales (775 000\$ pour l'année 2023, 1 M\$ en 2024), et les fonds ne seront vraiment débloqués qu'en 2026 (5 M\$ alloués).

Les Montréalais attendent le démarrage de ce projet de grande envergure depuis 2018, mais l'administration trouve toujours une bonne excuse pour le repousser aux calendes grecques: « système peu utile, coûts trop élevés, technologie qui mérite encore d'être peaufinée », puis essai d'implantation de caméras sur téléphones intelligents, ce qui est une aberration du point de vue technologique et éthique.

La preuve est faite que, pour Projet Montréal, les caméras portatives sont un projet bidon, un faire-valoir électoral. Pourtant, elles sont une solution intéressante pour avoir l'heure juste dans les cas de suspicion de profilage racial ou social, et l'idée que les policiers en soient dotés a le mérite d'être socialement bien acceptée par la population, comme le révélait récemment le *Rapport de recommandations sur les caméras portatives au Québec*²³.

Les élus d'Ensemble Montréal continueront de presser l'administration à la négociation avec Québec pour une implantation des caméras corporelles la plus rapide possible.

Une exploitation des moyens sur le terrain à revoir

Le ministère de la Sécurité publique a annoncé qu'il allouait 50 M\$ par année sur cinq ans à la Ville de Montréal pour l'aider à lutter contre la violence armée, ainsi que 3 M\$ pour former 72 policiers spécifiquement destinés au SPVM en 2022-2023. Ces fonds s'ajoutent à ceux octroyés par Québec dans le cadre de la stratégie CENTAURE de lutte contre la violence armée.

²³ Ministère de la Sécurité publique, « Rapport de recommandations sur les caméras portatives au Québec », p. 15, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/rapport/autres-rapports/police/RA_cameras_portatives_2022.pdf?1669996084: « L'usage des caméras portatives par les policiers reçoit un très vaste appui au sein de la population : plus de 95 % des répondants affirment être très d'accord ou plutôt d'accord avec l'utilisation des caméras portatives par les policiers de la SQ. »

Malgré les investissements du ministère pour sortir Montréal de la crise, cette année encore, la répartition des fonds par la Ville semble plus que douteuse. Alors que Projet Montréal a refusé de mandater la Vérificatrice générale pour mener une enquête sur l'affectation des précédents fonds, sur laquelle Québec avait émis des réserves, l'administration tente de cacher le manque criant de patrouilleurs sur le terrain, dans nos quartiers, par une multiplication d'équipes d'intervention.

En effet, elle nous promet que pas moins de 4 793 policiers travailleront au SPVM en 2025. Or, nous en sommes encore loin: alors que 4 600 policiers étaient actifs sur le territoire de Montréal en novembre 2017, en novembre 2022 les effectifs atteignent à peine 4 238 policiers, ce qui représente une baisse de 362 effectifs. Sur un effectif total autorisé du SPVM de 4 920 policiers, l'effectif réel sera de 4 499 policiers (incluant 143 constables auxiliaires permanents) au 31 décembre 2022, selon les prévisions du Service transmises en réponse à la Commission des finances et de l'administration du 6 décembre dernier. Le SPVM sera donc en déficit de 421 policiers.

Pour 2022-2023, les 270 effectifs supplémentaires prévus sont divisés ainsi (p. 10 du budget de fonctionnement):

- 123 postes permanents dédiés à la lutte contre la criminalité (avec le soutien du ministère, p. 225)
- Équipe-école (ÉMIÉ) - 10 postes (p. 225)
- Modernisation des opérations policières - 2 postes (PDI)
- Bonification des équipes de Équipe de Surveillance des Délinquants Sexuels (p. 10)

De plus, le SPVM bénéficiera de personnel inclus dans d'autres parties du budget:

- ÉMMIS - 6 postes d'intervenants (dans le budget du SDIS, p. 226)
- Embauches au SPVM - 5 postes (dans le budget RH, p. 226)

Ces données illustrent la tendance de l'administration à déshabiller Pierre pour habiller Paul, une méthode qui a de quoi inquiéter les Montréalais sur la fermeture ou la fusion d'autres postes de quartier, malgré le moratoire qu'Ensemble Montréal avait réclamé et obtenu en 2020. Cette politique de sécurité publique ne tient pas la route, épuise nos policiers et les dissuade d'entrer dans les rangs de la police de Montréal.

Comme le SPVM l'a rendu public lors de sa présentation à la Commission des finances et de l'administration le 6 décembre dernier, le temps de réponse a augmenté de 5 minutes et 37 secondes en 2017 à 6 minutes et 11 secondes en 2022 pour les appels de priorité 1, soit de 34 secondes.

Temps de réponse moyens aux appels de priorité 1 2010-2022



Ce constat doit être pris au sérieux par la Ville de Montréal, et montre un besoin en termes d'effectifs pour assurer un service de qualité, alors que son objectif d'embauches demeure de 220 policiers (ce qui est, comme nous l'avons vu, encore nettement insuffisant).

Or, le SPVM peine à attirer les recrues, voire à retenir ses policiers plus aguerris. Pour l'année 2022-2023, 13 cohortes sont entrées ou doivent entrer au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG) à l'École nationale de police du Québec (ENPQ). La dernière à être destinée au SPVM a commencé sa formation le 21 novembre 2022 et entrera en fonction en avril 2023. Cependant, entre septembre et octobre dernier, il y a eu 31 désistements sur 40 recrues potentielles pour le SPVM²⁴, et l'année 2022 aura été marquée par 70 démissions dans ses rangs²⁵.

Alors qu'auparavant, les jeunes policiers rêvaient de venir travailler à Montréal, les étudiants qui sortent de l'ENPQ tournent de plus en plus le dos à la métropole.

²⁴ Pascal ROBIDAS, « Le SPVM peine toujours à regarnir ses rangs », *Radio-Canada*, 20 octobre 2022, en ligne, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1925933/recrutement-embauche-aspirants-policiers-montreal-desistement>

²⁵ Entrevue du président de la Fraternité des policiers et policières au micro de Paul Arcand, *98,5 FM*, 7 décembre 2022, <https://www.985fm.ca/audio/527545/spvm-absenteisme-et-temps-de-reponse-aux-appels-ca-me-fait-peur>. D'après le SPVM, trois autres démissions, dont celle d'un constable auxiliaire permanent, sont à ajouter à ce compte d'ici le 31 décembre 2022.

Plusieurs causes entrent en jeu, mais le bas salaire d'entrée est l'argument qui revient le plus souvent quand on interroge les policiers²⁶. Le salaire à l'embauche d'un constable auxiliaire permanent, qui forme le grade d'entrée en fonction au SPVM, s'élève à environ 41 700 \$ pour 24 mois, primes et *boni* inclus, alors qu'il est de :

- 46 000 \$ à Laval
- 45 000 \$ à Longueuil
- et 50 000 \$ à la Sûreté du Québec.

C'est pourquoi Ensemble Montréal demande de réallouer 1 M\$ du budget de fonctionnement de la Ville de Montréal au Service de police pour augmenter le salaire des constables auxiliaires permanents. Cet amendement est un signe fort vers les jeunes policiers et policières qui font le choix de ce métier difficile : nos élus entendent leurs préoccupations et sont prêts à donner au SPVM des moyens concrets à court terme afin de combler ses effectifs, et ainsi rétablir progressivement le sentiment de sécurité des Montréalais.

Le SPVM doit redevenir attrayant aux yeux des policiers et policières sortant de l'ENPQ, et accroître sa compétitivité face aux autres corps au Québec. Ce million de dollars doit donc être considéré comme un investissement intelligent, afin d'encourager dès maintenant les recrues à choisir à nouveau le SPVM.

²⁶ Voir par exemple l'article de Marc SANDRESCHI, « Pénurie de main-d'œuvre: presque impossible d'ajouter 450 policiers au SPVM », *Bureau d'enquête du Journal de Montréal*, 31 août 2022, en ligne, <https://www.tvanouvelles.ca/2022/08/31/penurie-de-main-duvre-presque-impossible-dajouter-450-policiers-au-spvm>

»» »» Conclusion

»» »»
»» »»
»» »»
»» »»

Le budget 2023 de l'administration Plante-Ollivier est un coup dur pour les Montréalais, qui affrontent déjà une période économique difficile. Alors que tous les gouvernements se préparent à un scénario de récession en multipliant les programmes d'aide aux citoyens, l'administration municipale rame dans le sens inverse et choisit d'enlever le peu qu'il reste aux contribuables.

La mairesse en est d'ailleurs bien consciente. Avec le sourire en coin, elle ne s'est pas gênée pour affirmer lors de la présentation du budget que son administration, elle, n'avait pas accès au chèque de quelques centaines de dollars qui sera versé aux citoyens d'ici la fin de l'année par le gouvernement provincial. On ne peut que se questionner sur la pertinence de ce commentaire alors que ceux qui pensaient pouvoir souffler grâce à cette aide devront se résigner à la redonner en augmentation de taxes ou par l'entremise de l'augmentation de leur loyer qui en découlera.

Or, quand on regarde les quatre budgets précédents, on ne peut guère s'étonner de ce résultat. Ensemble Montréal a longtemps levé les drapeaux rouges devant la mauvaise habitude de l'administration de boucher les trous avec les économies des Montréalais et les fonds versés par le gouvernement du Québec. « Le budget 2022 est celui des conséquences, celui où l'argent est devenu un problème pour répondre à des crises et même pour remplir les propres engagements de l'administration au pouvoir », écrivions-nous dans notre dernier rapport minoritaire²⁷.

Maintenant que le compte épargne des Montréalais est vide, l'administration Plante-Ollivier n'a plus d'autres choix que de hausser les taxes au-dessus de la capacité de payer des Montréalais. Or, si elle n'avait pas haussé les dépenses de 30 % depuis son arrivée au pouvoir et fait preuve de plus de rigueur budgétaire comme Ensemble Montréal l'a maintes fois appelée à faire, elle aurait eu toute la marge de manœuvre pour donner une bouffée d'air aux citoyens à l'aube d'une récession. Signe de cette mauvaise gestion, les Montréalais ont assumé au moins un milliard de dollars en dépassements de coûts, uniquement pour cinq projets²⁸.

Enfin, après avoir utilisé l'excuse de son inexpérience puis de la COVID-19, après avoir rejeté mille fois le blâme sur les autres paliers de gouvernement, il est effronté de voir l'administration municipale se servir maintenant de l'inflation comme nouvelle excuse. Gouverner, c'est faire des choix. À défaut de faire les bons en termes de finances, il serait au moins temps que l'administration de Projet Montréal se responsabilise.

²⁷ Ensemble Montréal, « Rapport minoritaire de l'Opposition officielle déposé à la Commission des finances et de l'administration : étude du budget 2022 et étude du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 », 19 janvier 2022, <https://ensemblemontreal.org/wp-content/uploads/2022/01/Rapport-minoritaire-EM-budget-2022-5.pdf>

²⁸ Ensemble Montréal, « Une facture de 1 G\$ en dépassements de coûts signée Projet Montréal », 15 novembre 2022, <https://ensemblemontreal.org/actualites/dépassements-coûts-projet-montreal/>

Sommaire de nos propositions d'amendements

Il est proposé :

1. D'alléger les **charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels** en réduisant les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal pour les immeubles résidentiels de 1 %, et pour les immeubles non résidentiels de 1 %;
2. D'allouer **1 M\$ supplémentaires afin d'augmenter le salaire des recrues** au sein du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
3. D'allouer une **somme supplémentaire de 3 M\$ afin d'augmenter les dépenses du Service de la diversité et de l'inclusion sociale** dédiées aux contributions aux organismes de soutien aux personnes en situation d'itinérance;
4. D'ajouter **250 000\$ au budget du Bureau de la Vérificatrice générale** afin de lui permettre de réaliser à terme **un audit du rapport préélectoral** des finances publiques.

ANNEXE 3: Rapport minoritaire de l'Association des municipalités de banlieues

Rapport minoritaire présenté par M. Georges Bourelle, Maire de Beaconsfield et M. Alex Bottausci, Maire de Dollard-des-Ormeaux, au titre de membre de la Commission sur les finances et l'administration et représentant des quinze (15) villes métropolitaines membres de l'Association des municipalités de banlieue qui sont liées avec la Ville de Montréal dans l'agglomération de Montréal.

Montréal-Ouest, le 12 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous avons participé aux travaux d'étude publique de la Commission sur les finances et l'administration (CFA) de la Ville de Montréal, pour le budget de fonctionnement 2023, ainsi que du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 de la Ville de Montréal et de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes dont la Société de transport de Montréal.

Nous avons également pris en considération la présentation budgétaire qui a été faite le 29 novembre 2022 par le service des finances de la Ville de Montréal aux Maires et Mairesse des villes de l'Association des municipalités de banlieue, ce, juste avant le dépôt officiel des prévisions budgétaires 2023 qui a suivi le même soir au Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

Nous voulons d'abord remercier les commissaires de la CFA ainsi que son président, M. Pierre Lessard-Blais, pour l'excellent accueil que nous avons reçu, ainsi que pour l'efficace et bienveillante collaboration de Madame Virginie Harvey, Coordinatrice du soutien pour la CFA et aussi du personnel de la Ville de Montréal qui nous ont accompagnés tout au long des démarches de la Commission.

Nous souhaitons également remercier les membres de la Direction générale de la Ville de Montréal, ainsi que ceux et celles de la Direction du Service des finances et tous les directrices et directeurs des services qui sont venus à notre rencontre au cours des dernières semaines. Nous saluons leur engagement envers les citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, ainsi que le sens du devoir et l'expertise dont ont fait preuve toutes les équipes avec lesquelles nous avons transigé.

Toutefois, à la lumière des informations obtenues et des documents que nous avons pu consulter, nous soulignons les considérations suivantes et n'avons conséquemment d'autre choix que d'émettre des constats et une recommandation négative pour l'adoption de ce budget tel que proposé.

Le processus budgétaire 2022

La disponibilité et l'accessibilité encore une fois beaucoup trop tardive des informations budgétaires et d'immobilisations, ont fait en sorte que nous n'avons pas eu l'occasion d'analyser d'une façon plus détaillée les propositions que Montréal nous a présenté pour 2023, ni de soumettre des alternatives ou des recommandations qui auraient pu permettre en temps utile, de réduire les impacts négatifs de ce nouveau budget, surtout pour l'augmentation démesurée de la charge des quotes-parts imposées aux contribuables des villes liées.

Même la Commission sur les finances et l'administration n'a pu comparablement qu'exercer un survol trop rapide de l'ensemble de ces informations budgétaires et ce, conséquemment, sans pouvoir exercer une vraie et significative influence sur le processus budgétaire 2023.

Cette absence d'influence est d'autant plus vraie et inacceptable pour les villes métropolitaines, lesquelles tout en regroupant 12 % de la population de l'île de Montréal et se voyant normalement imputer 18 % de la capacité fiscale de l'agglomération comme établi selon les règles mises en place par le Gouvernement du Québec, devront néanmoins en 2023 payer 38 972 800 \$ ou pas moins de 38,4 % de l'augmentation totale des dépenses de l'agglomération pour toute l'île de Montréal.

Ainsi, l'impact moyen par personne pour les citoyennes et citoyens de Montréal ne sera que de 35 \$, alors que cet impact moyen pour ceux et celles des villes métropolitaines sera de 162 \$, ou 4,6 fois plus que pour les Montréalaises et Montréalais. À ce jour, les quotes-parts payées par les villes liées à la Ville de Montréal pour les services de l'agglomération représentent déjà pour nos contribuables une charge financière totale moyenne supplémentaire équivalente à 700 \$ par personne, soit 56 % de plus que pour ceux et celles de Montréal.

Le budget proposé pour 2023 énonce des dépenses totalisant 6 758,9 M\$. Par contre, les informations budgétaires concernant l'ensemble des services municipaux qui nous sont accessibles, sont globales et offrent peu de possibilité d'en comprendre véritablement les tenants et aboutissants. Les éléments les plus attrayants sont mis en évidence, mais ceux qui constituent la base des structures de coûts sont beaucoup plus difficiles à identifier et à comprendre.

Malheureusement, la masse d'information à traiter pour éventuellement pouvoir bien comprendre l'évolution budgétaire de l'agglomération est tellement grosse, que c'est devenu presque une justification idéale pour effectuer des présentations trop denses et incompréhensibles par les non-initiés aux systèmes de gestion de Montréal.

Il est encore plus surprenant et décevant d'entendre en 2022, que la vétusté des systèmes informatisés de gestion de la Ville de Montréal ne permet pas de générer sur demande, des analyses ou des rapports qui sont pourtant matières courantes dans toute administration minimalement structurée.

La gestion des quotes-parts

Nous constatons qu'une interprétation de plus en plus large de la notion de dépenses de responsabilité de l'agglomération favorise un transfert croissant des dépenses de la Ville de Montréal vers le budget de l'agglomération et une telle action représente un intérêt financier évident pour la Ville de Montréal. Ainsi, le total des quotes-parts de l'agglomération représentait 39,5 % du budget total de la Ville de Montréal en 2020 et cette part s'est accrue à 40,7 % en 2021, puis à 43,1 % en 2022. Ce ratio budgétaire donne l'apparence de s'être stabilisé pour 2023 à un niveau de 42,7 %, mais ce chiffre est trompeur.

En 2022, le total des revenus de quotes-parts inscrits au budget de la Ville de Montréal était en hausse de 274 580 900 \$ par rapport à 2021, soit 11 % de plus. Une part considérable de cette hausse était consécutive à l'important déficit de 211 M\$ qui devait être remboursés, lequel étant en large partie supposément consécutive aux pertes de revenus et aux dépenses supplémentaires découlant de la pandémie de Covid-19.

Une très large part de ce déficit de 211 M\$ devait conséquemment être non récurrent, même si cette récupération pouvait s'étaler sur 2 ou 3 années. De toute évidence ce n'est plus le cas et ces non-récurrences se sont transformées en nouvelles dépenses qui ne sont surtout pas toutes mises en évidence dans ce nouveau budget.

Ainsi, la Ville de Montréal peut concentrer toute l'attention publique et médiatique sur une hausse globale de 3,6 % des quotes-parts d'agglomération, payables par les villes, mais, ce, en passant sous silence le fait que les dépenses de l'agglomération augmentent réellement de 225 M\$ ou 8,75 % en 2023. Cette triste réalité est d'autant plus irritante que l'augmentation annoncée des quotes-parts de 3,6 % est globale seulement, car les mécanismes de répartition font en sorte que les villes métropolitaines se voient imposer une hausse de 8 % de leurs quotes-parts alors que la Ville de Montréal limite sa propre hausse de quote-part à 2,7 %.

De sérieuses questions peuvent se poser par rapport aux intentions initiales de toutes les villes de l'agglomération, incluant Montréal, de même que la Ministre des Affaires municipales de l'époque, lorsque fut unanimement convenu et signé en 2008 par toutes ces parties un protocole intitulé « Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal » établissant alors des modalités permettant de stabiliser les impacts des variations des évaluations imposables.

La récurrence des déficits

Par ailleurs, depuis 2006, le conseil d'agglomération de Montréal a dû éponger des déficits liés à des exercices antérieurs à huit reprises. Ce problème budgétaire est devenu particulièrement évident depuis 2016, alors que l'agglomération se retrouve systématiquement en situation de déficit budgétaire à la fin de ses exercices financiers. Un tel incident budgétaire peut assurément se produire à l'occasion lorsque des événements majeurs imprévus viennent bouleverser un cadre budgétaire autrement bien établi, comme ce fut le cas en 2021 suite à la pandémie de Covid-19.

Par contre, lorsque de tels déficits se répètent année après année, sans véritable justification d'imprévisibilité majeure, on peut sérieusement contester les fondements d'une telle démarche budgétaire. Nous constatons une tendance qui ressemble de plus en plus à une sous-budgétisation systématique des dépenses et/ou une surestimation tout aussi systématique des revenus, surtout au chapitre de la Sécurité publique, ce, par l'incapacité apparente de mieux cibler les revenus anticipés en amendes et pénalités, ainsi que la présence répétée d'excédents de dépenses pour le temps supplémentaire au SPVM.

Les constats sont pratiquement identiques en matière de Transport en commun, ou les annonces d'investissements et de bonification des services sont concrétisées sans véritables considérations ni valables explications préalables pour les impacts budgétaires immédiats et surtout récurrents.

Comme chaque année, au cours des dernières semaines, les représentants de l'AMB ont tenté sans succès d'obtenir des éclaircissements de la part de la Ville de Montréal en demandant, entre autres, des explications plus précises et plus détaillées particulièrement pour les éléments de nature récurrente, tels qu'inscrits dans le déficit de 211 millions de dollars que nous avons dû payer en 2022.

Par ailleurs, les plus récentes informations financières accessibles avant le dépôt du budget 2023 laissaient de nouveau présager un déficit d'opération de l'ordre de 85 millions de dollars pour l'année 2022. Si cela se confirme au dépôt des états financiers au printemps 2023, il y aura de nouveau un autre déficit à éponger par la Ville de Montréal et les villes métropolitaines liées dans l'agglomération.

On peut sérieusement se questionner à savoir si nous ne sommes pas en présence d'une mauvaise stratégie opportuniste pour étaler par l'avant des accroissements de dépenses ou des pertes de revenus conséquents à des décisions politiques du moment, et ce, au risque que le moindre dérapage majeur et imprévu des activités budgétaires à venir ou des marchés financiers ne place l'agglomération dans un contexte financier potentiellement catastrophique.

La croissance des effectifs

Nous constatons de nouveau, pour 2023, une importante augmentation des effectifs totaux de la Ville de Montréal. D'un total de 24 115 employés(e)s en 2022, la Ville de Montréal incluant ses arrondissements et l'agglomération, aura à son emploi en 2023 plus 24,761 employés(e)s, soit une augmentation nette de 646 nouveaux employé(e)s ou 2,7 % de plus.

A ces nouvelles dépenses conséquentes à l'ajout d'un tel nombre de nouveaux employé(e)s, il faut ajouter les augmentations brutes de la masse salariale et des coûts des bénéficiaires marginaux qui vont découler des nouvelles conventions collectives et des ententes à venir avec les divers groupes d'employés, ce, dans un contexte d'inflation galopante et possiblement même d'une récession.

Nous voulons également souligner une autre orientation budgétaire très inquiétante soit l'augmentation très rapide du nombre d'employé(e)s pour lesquels les dépenses de masse salariale sont imputées dans des programmes de financement de dépenses d'immobilisations,

essentiellement via des règlements d'emprunts, au lieu d'être inscrit dans le budget de fonctionnement de la Ville.

En 2014, ces emplois financés par les programmes d'immobilisation représentaient 915 employés(e)s, en 2019 ce nombre atteint 1055 emplois et en 2023 on nous annonce qu'il sera de 1,163 employé(e)s. Le coût de ces emplois est ainsi ajouté annuellement à la dette de la Ville de Montréal et sauf pour de rares exceptions, nous ne croyons pas que de financer à crédit sur une période 15 années le salaire annuel et les bénéfices marginaux d'autant d'employé(e)s soit une stratégie budgétaire saine et viable.

La sécurité publique

Nous sommes tous conscients que le cadre budgétaire du Service de sécurité incendie et civile (SIM) et celui du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) reflètent les obligations qui sont imposées par les lois et règlements du Gouvernement du Québec et même celui du Canada. Au-delà de ces obligations, il ne faut pas perdre de vue, comme c'est trop souvent le cas dans l'agglomération, les besoins locaux et les attentes légitimes de nos concitoyens et concitoyennes d'obtenir un niveau et une qualité de service conforme à leurs attentes et surtout à l'effort fiscal qu'ils assument pour assurer l'existence et le support de ces services.

Ironiquement, tous les contribuables de l'île de Montréal paient effectivement en double pour leurs services policiers, d'abord par leurs taxes et impôts au Gouvernement du Québec qui assure les services policiers à la grandeur du territoire du Québec, sauf sur l'île de Montréal où ces services gouvernementaux ne sont que très minimaux. Nos citoyens et citoyennes paient une deuxième fois par leurs taxes municipales pour les services policiers sur l'île de Montréal, ce en fonction de critères imposés par le Gouvernement du Québec et sans aucune véritable compensation.

Les frais que le Gouvernement du Québec perçoit des municipalités québécoises qui sont desservies par la Sûreté du Québec en lieu et place d'un corps de police municipale, sont proportionnellement dérisoires et aucunement comparables aux sommes payées en double par les contribuables de l'île de Montréal. Il y a lieu ici, de s'entendre et de mettre en œuvre collectivement une stratégie pour que la Ville de Montréal obtienne du Gouvernement du Québec, au bénéfice de tous les contribuables de l'île de Montréal, une compensation annuelle récurrente, juste et équitable.

La Société de Transport de Montréal (STM)

Nous tenons également à souligner nos inquiétudes face à l'accroissement très (trop) rapide des dépenses nettes imputables à la Société de Transport de Montréal (STM), lesquelles sont en large partie tributaires de l'évolution décevante de l'usage et du nombre d'utilisateurs des services de la STM. De même, certaines annonces récentes de nouveaux services et/ou de réduction substantielles, voire l'élimination complète des coûts pour certains types de services, constituent déjà une croissance inquiétante, surtout quand on se rappelle que dans un horizon très rapproché

l'agglomération sera confrontée à de nouvelles et substantielles charges financières conséquentes au nouveau REM et aussi pour le prolongement ou l'élargissement d'autres services majeurs de la STM sur le l'île de Montréal.

La STM absorbe déjà 9,9 % du budget 2023 de la Ville de Montréal, soit plus de 670 M\$ ou en moyenne 330 \$ par citoyen ou citoyenne résident sur toute l'île de Montréal. Considérant que les villes métropolitaines doivent absorber annuellement un ratio des dépenses de la STM qui dépasse déjà très largement cette moyenne et surtout le faible niveau de services que leurs citoyens et citoyennes reçoivent de la STM, les perspectives budgétaires pour l'avenir à court, moyen et long terme sont très inquiétantes.

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI)

La Ville de Montréal propose, pour 2023-2032, un plan d'investissements s'élevant à plus de 22 G\$ et qui est essentiellement destiné à rendre la métropole plus verte, inclusive et sécuritaire.

Montréal entend renforcer ses actions en matière de sécurité urbaine et favoriser la mise en œuvre d'importants projets de préservation de la biodiversité et de réhabilitation des parcs, ainsi que la réalisation de projets permettant de réduire les émissions de GES et, mieux adapter ses infrastructures municipales aux changements climatiques.

Le programme prévoit l'implantation d'infrastructures vertes via la réalisation de parcs et places publiques, ainsi que des infrastructures écologiques résilientes sur des rues. Ces projets visent également l'amélioration de la gestion des eaux lors de pluies diluviennes et limiter les surverses d'eau polluée dans le fleuve.

En matière de mobilité urbaine, Montréal investira plus de 767 M\$ essentiellement consacrés au REM, à la Ligne bleue, au SRB Pie-IX, au Réseau express vélo et au réseau cyclable, à la Véloroute métropolitaine, aux Vélos libre-service et finalement pour assurer la gratuité des transports collectifs aux résident(e)s de plus de 65 ans.

Plus de 1 G\$ seront investis pour renforcer et prolonger la durée de vie des réseaux « artériel et local » et 1,3 G\$ pour accélérer le développement de futurs quartiers tels que le secteur des Faubourgs, les écoquartiers Lachine-Est, Louvain Est et Namur-Hippodrome, ainsi que le projet de raccordement du boulevard Cavendish, la planification concertée du secteur Bridge-Bonaventure et les chantiers en cours du côté de Griffintown et du campus MIL.

Montréal prévoit également investir plus de 602 M\$ pour des logements abordables, et soutenir davantage les locataires. De même, 755 M\$ seront investis dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi que pour bonifier les installations sportives et récréatives.

Plus de 675 M\$ seront investis pour le développement du centre-ville de Montréal et pour mener à terme les travaux de réaménagement de la rue Saint-Catherine, de la rue Peel, du Quartier des gares, ainsi que pour l'aménagement de la place des Montréalaises.

Finalement, le secteur culturel recevra des investissements totalisant plus de 611 M\$ pour la mise à niveau du réseau des bibliothèques, des maisons de la culture et pour la restauration d'immeubles municipaux patrimoniaux.

Ce programme d'investissements en immobilisations est impressionnant par son ampleur et les conséquences à moyen et long terme de la plupart de ces projets. Par contre, certains de ces investissements risquent de transformer significativement la façon de vivre à Montréal, ce, d'une façon plus ou moins bien adaptée au contexte social, urbain et climatique de la métropole, sans surtout oublier un accroissement significatif de l'endettement à long terme.

On constate également que l'essentiel des investissements ayant un caractère d'agglomération est orienté vers la ville de Montréal et on ne parvient pas à identifier clairement quels investissements seront effectivement réalisés ailleurs sur le territoire de l'île de Montréal.

La dette

Une attention particulière doit également être apportée à la gestion de la dette de la Ville de Montréal et de cause à effet de l'agglomération de Montréal et des villes métropolitaines qui y sont liées.

Entre 2018 et 2023, la dette brute de la Ville de Montréal aura augmenté de 30,2 % pour atteindre plus de 10 922 000 000 \$. Dans la même période, la dette brute de la STM (incluse dans celle de la Ville de Montréal) aura également augmenté de plus de 73 % pour atteindre la somme de 6 863 000 000 \$.

Déjà, la répartition du coût net de la dette de la Ville de Montréal se fait à 29,1 % pour les contribuables de l'agglomération et 70,9 % pour les contribuables de la Ville de Montréal. Même si les coûts de la dette de la STM sont partagés séparément, entre divers contributeurs, les principaux payeurs demeurent directement et indirectement tous les contribuables de l'île de Montréal.

En fonction des nombreux projets à l'étude et dont la réalisation est déjà annoncée comme raisonnablement prévisible, surtout en matière de transport en commun, notre inquiétude est d'autant plus justifiée lorsque l'on constate déjà les effets de la croissance rapide des taux d'intérêt pour le financement des dettes à long terme et les conséquences financières négatives de l'inflation galopante qui prend de plus en plus racine depuis plusieurs mois.

Conclusion

Malgré toute la bonne volonté des membres de la Commission sur les finances et l'administration, la réception trop tardive des informations budgétaires et conséquemment les délais trop courts laissés à la Commission comme aux villes liées font en sorte qu'il était déjà trop tard pour pouvoir véritablement influencer ces propositions budgétaires.

Les travaux de la Commission auront néanmoins permis d'identifier plusieurs points d'interrogation et de soulever des constats et des recommandations que l'administration de Montréal devra prendre en considération.

Mais malheureusement, rien dans le budget actuellement proposé par la Ville de Montréal pour 2023, ne vient régler l'enjeu de l'équité fiscale pour les contribuables des municipalités métropolitaines liées dans l'agglomération de Montréal. Cette problématique inacceptable doit être traitée et réglée dans les meilleurs délais, au moins par simple respect pour la capacité financière de l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal.

De plus, l'incapacité de la Ville de Montréal à atteindre et respecter ses cibles budgétaires de revenus et de dépenses, ainsi que la hausse constante et démesurée du nombre d'employés et des coûts conséquents de la masse salariale, sont autant de raisons pour remettre sérieusement en question plusieurs aspects de ce projet de budget pour 2023.

Considérant les divers éléments problématiques que nous avons observés et particulièrement le fait que les augmentations des quotes-parts applicables en 2023 pour les municipalités métropolitaines liées avec l'agglomération de Montréal sont déraisonnables, abusives et surtout totalement inacceptables, nous renouvelons l'exigence commune des villes métropolitaines pour un ajustement à la baisse, substantielle, équitable et immédiate de la répartition des quotes-parts de l'agglomération de Montréal pour 2023.

Conséquemment et en raison des divers éléments que nous avons soulevés, nous n'avons d'autre choix que de recommander à nos collègues Mairesse et Maires des villes métropolitaines liées dans l'agglomération de Montréal de ne pas appuyer l'adoption du budget 2023 tel que proposé par la Ville de Montréal.

Au nom de l'Association des municipalités de banlieue,

(Original signé par)

Georges Bourelle
Maire de Beaconsfield

(Original signé par)

Alex Bottausci
Maire de Dollard-des-Ormeaux

ANNEXE 4: Personnes ressources en soutien à la Commission

Responsable politique

Mme Dominique Ollivier, présidente du comité exécutif et responsable des finances

Représentantes et représentants du Service des finances

Mme Francine Laverdière, directrice du Service des finances et trésorière

M. Gildas Gbaguidi, directeur, Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Mme Catherine Roch-Hansen, chargée d'expertise et de pratique, Division de la planification budgétaire et fiscale

Représentantes de la direction générale

Mme Isabelle Gauthier, cheffe du bureau du directeur général

Mme Salwa Majouji, chargée de dossier

Représentant du Service des communications et de l'expérience citoyenne

M. Kevin Binaux, chargé de communication

